

Quand la loi du plus fort remplace le droit, ce sont toujours les travailleurs qui paient

Le monde ne “dérape” pas par accident. Nous basculons dans un changement d’époque : le droit recule, la force avance, et ceux qui dominent imposent leur agenda sans être inquiétés. Ce retour de la loi du plus fort n’est pas seulement un sujet de géopolitique. C’est une mécanique qui finit toujours par atterrir ici, dans nos vies, nos fiches de paie, nos services et nos conditions de travail.

Le Venezuela en est un exemple révélateur. Sanctions, pressions, ingérences politiques : une grande puissance a décidé qui était “légitime”, au nom de la démocratie. Personne n’est dupe. Derrière les discours se cachent les ressources, le pétrole et les intérêts stratégiques. Plus grave encore, une règle s’installe : **certaines peuvent violer les principes qu’ils prétendent défendre**, sans jamais être inquiétés. Cette politique à géométrie variable alimente le cynisme, la colère et les extrêmes.

L’Union européenne sait faire preuve d’autorité lorsqu’il s’agit de discipline budgétaire, de concurrence ou de règles imposées aux peuples. Mais dès qu’il est question d’indépendance politique ou de rapport de force face aux grandes puissances, elle devient spectatrice. Construite comme un marché plus que comme une puissance politique, elle n’est plus en capacité de protéger. Et une Europe qui ne protège pas nourrit la défiance et les divisions entre travailleurs.

Cette logique produit toujours la même facture. **Sous couvert de “rigueur” et de “responsabilité”, on impose l’austérité** : budgets rabotés, services publics affaiblis, emplois supprimés, réorganisations permanentes, conditions de travail dégradées.

Le PLF 2026, la loi spéciale et l’instabilité politique ne sont pas un simple feuilleton institutionnel. Ils traduisent un système à bout de souffle :

- on exige toujours plus de la DGFIP,
- on supprime les moyens,
- on démantèle les collectifs de travail,
- et on demande aux agents de “tenir”, sans reconnaissance ni renfort.

Quand le monde devient plus dangereux et plus instable, la réponse devrait être l’inverse : **plus de services publics, plus de protection, plus de justice fiscale**, plus de moyens pour celles et ceux qui font tourner la République au quotidien.

Et maintenant : tenir bon, et choisir clairement

Dans les services, personne ne viendra protéger les agents à notre place. Il faut une organisation qui ne s’excuse pas d’exister, qui ne s’adapte pas à l’austérité, qui ne confond pas “dialogue social” et accompagnement des reculs.

En 2026, il y aura un moment simple, concret, à la portée de toutes et tous : **les élections professionnelles.**

Ce jour-là, chacun aura un bulletin en main. Ce ne sera pas symbolique. Ce sera un choix :

- entre la résignation et la résistance,
- entre l’accompagnement et l’exigence,
- entre le silence et la défense collective.

Nous n’avons pas besoin d’un “climat social apaisé” au prix de notre santé, de nos droits et de nos emplois.

Nous avons besoin d’un syndicalisme qui protège, qui revendique, qui obtient.

Construisons le rapport de force.

La CGT est prête. Et vous ?

ENTRETIEN PROFESSIONNEL 2026

La campagne des entretiens professionnels va être lancée. L'occasion parfois de règlements de comptes qui n'ont pas grand chose de « professionnel ». La CGT reste vigilante et disponible. Si tu as besoin de soutien et de conseil, ne reste pas seul-e.

N'hésite pas à contacter la CGT

CANTINE : INFLATION NON MAÎTRISÉE

Brutale augmentation du plafond d'harmonisation tarifaire qui est passé pour 2026, à 6,70€ (6,15€ en 2025) hors RIF, ce qui fait **une augmentation de 55 centimes d'euro** (soit près de 10 %).

Pour rappel, l'harmonisation tarifaire détermine le montant-cible de reste à charge pour les agents. L'impact peut être plus fort pour certains. **Dans le même temps, le ticket restaurant n'est pas réévalué.**

Bref, Bercy « employeur » se désengage et s'attaque à notre condition salariale. Signez et faites signer la pétition :

<https://www.cgtfinancespubliques.fr/public/vos-droits/action-sociale/article/petition-restauration>

Droit aux titres-restaurant pour les salariés en télétravail

Par un arrêt du 8 octobre 2025, la Cour de Cassation a rendu une décision de principe sur l'attribution des titres-restaurant aux salariés en télétravail.

Ainsi, les agents des Finances Publiques bénéficiant des titres-restaurant peuvent dorénavant de droit bénéficier des titres-restaurant durant leurs périodes de télétravail dans les mêmes conditions que leurs collègues présents dans leur service.

Si cette décision est à présent rentrée en application, les salariés qui en ont été exclus peuvent légitimement réclamer le rappel des titres restaurants sur 3 ans (prescription triennale des salaires, art. L3245-1 du Code du Travail).

Tous les sites de la DRFIP Loiret qui bénéficiaient jusqu'à ces 3 dernières années sont concernés

La CGT Fip du Loiret se tient à la disposition des collègues qui souhaitent demander le rappel.



... bon sens technocratique

QUAND L'ÉCONOMIE FAITE SUR LES AGENTS PAYE LA FRAUDE FISCALE

Depuis le second semestre 2025, un certain nombre de directions ont décidé d'édicter des règles contraignantes en matière de Frais De Déplacement.

La CGT Finances Publiques a d'ailleurs dénoncé cela en local ainsi que dans un tract national.

À lire également :

[Frais de déplacement : Quand la DG se transforme en Oncle Picsou !](#)

Le but comme d'habitude est de faire des économies et non pas d'améliorer la vie des services et la qualité du service public.

Pour la DGFIP, la première voie d'économie, c'est sur le dos des agents.

Depuis quelques années maintenant, la direction générale lance un appel d'offre auprès de prestataires privé pour la réservation des billets de train. en 2025, c'est une nouvelle entreprise qui a remporté le marché, Travel Planet.

Il est vrai qu'il est plus intéressant d'engraisser le privé avec de l'argent public que de payer des fonctionnaires. Comptablement on fait baisser la masse salariale et on peut parader devant les ministres.

Qu'importe si les coûts de fonctionnement augmentent, c'est la nouvelle fonction publique.

Mais le revers de la médaille est beaucoup plus terne. La gestion dans certaines entreprises peut être très peu vertueuse.

La DGFIP et surtout ses agents en font les frais. Désormais, pour une partie d'entre eux, il n'est plus possible de réserver les billets de train sans faire d'avance.

En effet, l'entreprise « Travel Planet » a quelques soucis avec la justice et plus particulièrement de blanchiment d'argent, extorsion de fonds sur marché public et fraude fiscale.

Pour cette entreprise, ce n'est pas une première puisqu'en 2018, le tribunal de commerce de Lille a condamné l'agence à verser 100 000 € à Air France pour dommages et intérêts pour préjudice commercial et d'image en raison de "pratiques intentionnelles de surfacturations occultes".

La CGT Finances Publiques s'interroge sur le fait qu'une telle entreprise ait pu réussir à avoir le marché sans que des contrôles soient effectués.

En effet, si l'on regarde le dernier marché impactant les agents, celui de la prévoyance, beaucoup de remarques sur la gestion de ce dernier ont été faites et sont à faire.

Dans une période où le contrôle sur les marchés publics est de plus en plus difficile, surtout quand le donneur d'ordre est aussi celui qui devrait contrôler une partie de l'activité, il est grand temps que nos responsables politiques ainsi que nos « grands managers » que sont nos directrices et directeurs prennent conscience que l'argent qu'ils gaspillent est l'argent des Français.

Pour la CGT Finances Publiques, il faut mettre en place des contrôles renforcés sur l'utilisation de ce dernier.

Il faut arrêter le transfert vers le privé et redonner aux agents le pouvoir de contrôler selon un cadre et des observations humaines et d'effectuer les missions de services publics qui leur sont dévolues.

impôts des riches

Après une campagne médiatique intense contre la taxe Zucman, soi-disant susceptible de faire « fuir les grandes fortunes », on apprend dans la presse de la bouche de l'ancien ministre de l'Économie Eric Lombard que « parmi les personnes les plus fortunées, des milliers ont un revenu fiscal de référence de zéro ». Quand on voit en parallèle l'augmentation gigantesque du patrimoine des grandes fortunes en France, force est de constater que notre système fiscal est mis en échec pour faire contribuer équitablement les plus riches.

Compte tenu de l'explosion de la fortune des ultra-riches, ce sont des masses considérables qui échappent à l'impôt. En outre, l'impôt sur les sociétés – qui venait en partie compenser la faible imposition personnelle des ultra-riches – a fortement baissé depuis, compte tenu de la baisse du taux d'IS de 33 % à 25 % et de la baisse de l'IS à l'étranger, principalement aux États-Unis. Les dispositifs permettant l'évitement de l'impôt sont bien connus, notamment les holdings. Il est temps de changer la donne et d'exiger de nos parlementaires un changement législatif pour faire respecter le principe « **De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins** ».



LA CGT a besoin de toi !

A la CGT, nous n'affirmons pas en grosses lettres dans nos tracts que nous serions « utiles », « responsables », ni d'ailleurs n'assaillons les collègues de mails personnalisés leur suggérant que nous serions « bien vus » de la direction... et que ce serait une bonne chose pour leur carrière de nous rejoindre.

A la CGT par contre... **on vous défend**, on vous réunit en HMI à chaque fois qu'il le faut, on fait tourner des pétitions aussi à chaque fois qu'il le faut. Et qui d'autre, il faut le dire aurait la capacité et la volonté d'organiser les mobilisations de masse interprofessionnelles qui sont indispensables aujourd'hui ?

On vous informe et on vous rend compte régulièrement par le biais notamment **du petit bulletin mensuel que tu lis** de nos interventions, et il faut le dire aussi des résultats qu'on obtient - eh oui ! - parce **construire du collectif** est la meilleure façon de gagner.

Mais afin d'avoir les moyens d'agir et de garantir notre indépendance financière, nous avons besoin de ton adhésion et de ta cotisation (qui est déductible à 66% de l'impôt sur le revenu) !

Alors, si tu es allé jusqu'au bout de ce petit article, pourquoi ne pas **rejoindre la CGT** ? Pour nous rejoindre, remplis le coupon ci-dessous et donnes le nous en main propre ou renvoie-le par mail. Fais-nous confiance, on te répondra vite !

Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT ! Je participe, je me syndique !



Nom Prénom Age
Adresse
Tél pers Grade
Filière et service (nom et lieu)
.....

Date – Signature

Bulletin à renvoyer à CGT FINANCES PUBLIQUES Loiret Bât F1 Cité Coligny
131 fbg Bannier 45000 ORLEANS

Courriel : cgt.dr45@dgfp.finances.gouv.fr – Téléphone : 06 51 18 41 75